

# De l'enseignement à l'éducation jésuite en région lyonnaise (1850- 1950)

*Philippe Rocher*

p. 113-130

Pour C.

En signe de tendre affection.

## Texte intégral

Les familles honorables qui nous confient leurs enfants n'ignorent pas que l'instruction et l'éducation chrétiennes, occupant le premier rang dans notre estime, tiennent aussi la première place dans notre enseignement et dans la formation de nos élèves.

L'École préparatoire de Lyon, prospectus, 1881.

C'est dans une grande ville comme Lyon que l'on peut le mieux tenter de retrouver la vieille finalité de nos collèges : le collège S. J. instrument d'apostolat, pièce de choix dans le

jeu des diverses activités apostoliques d'une  
ville.

A. Ravier, 1954.

## Introduction

Au lendemain de la révolution, la Compagnie de Jésus est un ordre religieux en « restauration ». Même si ses membres empruntent alors largement aux idées du temps, les premiers jésuites du XIX<sup>e</sup> siècle s'appuient sur une longue tradition qui marie le double héritage de la Renaissance et de la Réforme catholique. En matière d'apostolat scolaire notamment, il n'est question que de revenir aux origines ou, sinon, de ne pas dédaigner les usages des « premiers jésuites »<sup>1</sup>. Au XVI<sup>e</sup> siècle, Ignace et ses premiers compagnons n'avaient pas inscrit l'apostolat scolaire au premier rang des activités du groupe qu'ils entendaient former. Pour ces hommes constitués d'abord en un corps de missionnaires catholiques, l'enseignement ne fut en effet qu'une concession. C'est à partir de collèges institués comme milieux de formation religieuse pour de futurs jésuites recevant des universités leur culture profane que sont nés, comme à Messine à la demande des édiles, les établissements ouverts à des non-jésuites. Ce récit des origines est utile pour comprendre les débats de l'époque contemporaine. Pourquoi et comment les jésuites lyonnais sont-ils passés de l'enseignement à l'éducation entre 1850 et 1950 ? Après « Les jésuites enseignants en région lyonnaise », présentation de l'enseignement jésuite au XIX<sup>e</sup> siècle, « De l'enseignement à l'éducation : des maîtres aux éducateurs ? » évoquera les débats ouverts durant l'entre-deux-guerres. Enfin, « Des collèges jésuites au collègue jésuite idéal » montrera comment la Compagnie a décidé de se concentrer sur un seul

établissement scolaire au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

## Les jésuites enseignants en région lyonnaise

### L'héritage post-révolutionnaire

- 2 « Jésuites » avant le rétablissement de la Compagnie de Jésus, deux pères de la foi, Roger et Barat, ont donné quelques cours de latin, en 1801, rue des Marronniers dans un bâtiment appartenant à Mademoiselle Bottu de la Barmondière, riche dame d'œuvre caladoise<sup>2</sup>. Très vite, l'embryon d'établissement a été fermé par le préfet du Rhône sur ordre de Fouché.
- 3 Rétablie en 1814, avec pour tâche de reprendre sa mission éducative<sup>3</sup>, la Compagnie n'a pendant longtemps disposé d'aucune implantation lyonnaise. Durant la Restauration, temps de la multiplication des petits séminaires, quelques pères prêchent lors de leur passage, ainsi le père Deplace, mais leur première résidence ne date que de 1830. En 1802, le lycée impérial s'installe dans l'ancien collège de La Trinité. Collège royal ensuite, il est devenu le lycée Ampère en 1888. Face à la forte demande des familles bourgeoises d'une autre éducation que celle dispensée par le lycée, l'offre de l'enseignement privé catholique lyonnais est alors plutôt « libérale » : d'abord à Oullins, à partir de 1832, avec l'abbé Dauphin, puis à Lyon avec l'école cléricale Saint-Brunodes-Chartreux, devenue « les Chartreux ». Les jeunes pour lesquels leurs familles veulent un établissement jésuite sont inscrits à Dole et Amiens depuis 1814, puis, à partir de l'exil de 1828, en Suisse à Fribourg. Mademoiselle Bottu de la Barmondière a souhaité les aider par l'attribution de bourses. Les jésuites ont la réputation d'être très

proches du courant légitimiste, ainsi qu'en témoignent les pères Druilhet, ancien provincial de Lyon, et Deplace, précepteurs du duc de Bordeaux, le fils de Charles X en exil à Prague.

### **La loi Falloux (1850) et l'ouverture du collège de Mongré**

† Après les années postérieures à la mise en place de l'Université impériale<sup>4</sup>, l'enseignement secondaire congréganiste a tiré profit de l'une des principales mesures de la République « conservatrice », la loi dite Falloux qui permet aux congrégations d'enseigner<sup>5</sup>. La Compagnie qui est alors très sollicitée trouve ainsi l'occasion d'une solide implantation en région lyonnaise.

;) Bien avant le vote de la loi, soit dès l'élection de l'Assemblée début 1849, la Compagnie projetait d'ouvrir un collège dans le domaine de Mongré près de Villefranche-sur-Saône, que Mademoiselle Bottu de la Barmondière lui a cédé. Le provincial l'explique le 21 août 1849 :

Pour satisfaire au vœu de la donatrice et à l'ardent désir de nos amis de ce pays-là, nous voudrions établir un pensionnat de jeunes enfants. Ce serait le germe d'un établissement plus important. Le RP assistant et mes CC n'y voient aucune difficulté.<sup>6</sup>

;) Avant le vote de la loi, des doutes subsistent. Le père Jordan s'en ouvre en septembre à ses supérieurs : « Nos projets pour l'enseignement pourront-ils se réaliser ? Dieu le sait. Des démarches sont faites pour Mongré et Avignon. Peut-être arrivons-nous trop tard. » Sans attendre, quelques classes ont toutefois été ouvertes à Mongré. La nouvelle législation confortera cette audace. Le 3 mars 1850, le provincial Maillard s'en félicite auprès du préposé général : « Nous voilà libres enfin d'ouvrir des externats, des

collèges, des pensionnats. »<sup>7</sup> Tous les pères ne sont pourtant pas enthousiastes. L'internat pose question, notamment à ceux qui voient là une entorse à la tradition de la Compagnie<sup>8</sup>. « On parle contre les pensionnats, on préférerait les externats », rapporte le père Pouget, favorable à des internats pour les familles aisées parce qu'on peut sans risque leur réclamer une pension et que les fondations sont impossibles. « Dans les circonstances politiques actuelles, il ne doit pas y en avoir. » Le religieux s'oppose à des externats gratuits où s'opérerait un brassage des classes sociales :

Il y a quelques années nous étions sur le point de nous faufiler dans les pensionnats en y introduisant un père spirituel, un supérieur peut-être : nous aurions regardé comme une grande faveur de pouvoir faire cet essai. Aujourd'hui que nous pouvons faire la chose plus en grand et le front levé, pourquoi refuserions-nous d'entrer dans la voie que la Providence nous ouvre ?<sup>9</sup>

- 7 Le père ajoute que le personnel nécessaire sera limité : « Le dévouement supplée à tout », écrit-il en rappelant l'expérience des petits séminaires et des collèges d'exil. À Saint-Acheul, avec un petit nombre de jésuites, « la maison allait parfaitement, c'était l'âge d'or ». L'on ne saurait donc hésiter, d'autant que, dans les résidences, le ministère est trop monotone et à la portée de quelques pères seulement : « Il faut ouvrir à l'activité, au zèle des autres, une nouvelle voie. L'enseignement vient bien à propos. »<sup>10</sup>
- 3 Notre-Dame de Mongré s'ouvre en 1851. Éloigné de Lyon, l'internat fonctionne un temps comme les anciens collèges. Des jésuites côtoient des élèves et de futurs jésuites à la fois scolastiques et régents.

### **L'ordre moral, l'externat Saint-Joseph (1871) et l'externat de La Trinité (1893)**

- ) Le Second Empire n'a pas autorisé de nouveaux collèges jésuites. En 1870, la résidence des jésuites lyonnais est pillée. Ils ne la retrouveront que le 15 mai 1871, après la Commune. La France « pénitente et dévote », l'ordre moral veut effacer « le péché de la France ». L'éducation paraît s'imposer pour refaire la France grâce à la formation de jeunes chrétiens et patriotes.
- .o Rue Sainte-Hélène, près de la maison des prédicateurs, l'externat Saint-Joseph s'ouvre en octobre 1871 avec François-Xavier Gautrelet, recteur, et Régis de Chazournes, préfet des études. Depuis quelques années, un débat s'est fait jour à propos de l'internat. Lors de la consulte provinciale, les jésuites ont évoqué la gêne que l'internat occasionne dans la formation des scolastiques. D'abord, le provincial Gaillard n'autorise à Lyon qu'un externat « pur et simple » et supprime l'internat à Saint-Étienne. À la demande des familles et, après calcul de rentabilité, cet idéal d'un retour aux origines de la Compagnie est abandonné. Saint-Étienne redevient un internat et l'externat Saint-Joseph, qualifié par le père Gautrelet de « gouffre de dettes », devient un demi-pensionnat dont le but est explicité par le prospectus de l'établissement lyonnais<sup>11</sup> :

Offrir aux jeunes gens la facilité de recevoir l'instruction exigée par la position sociale qu'ils doivent occuper un jour, sans un déplacement quelquefois impossible, toujours pénible pour la famille, et faire concourir à leur éducation, avec la science et le dévouement des maîtres, la tendre sollicitude et les soins éclairés des parents, telle est la pensée qui a dirigé les Pères de la Compagnie de Jésus dans l'établissement de l'externat dit de Saint-Joseph.

- .1 Il est nécessaire que les parents et les maîtres unissent leurs efforts. Les parents ont besoin des maîtres pour

l'instruction littéraire et scientifique, les maîtres attendent des parents qu'ils veillent à l'application au travail et la bonne conduite. De concert, ils s'emploieront à « former en même temps, l'esprit et le cœur, le jugement et le caractère du jeune homme ; à corriger ses défauts et à développer ses bonnes qualités, et à en faire ainsi un chrétien sincère, l'honneur de sa patrie et l'espoir de sa famille ».

- .2 Dans le contexte d'affrontement des deux France, laïque et catholique, l'externat de La Trinité ouvert en 1893 reprendra à Saint-Joseph, dont il est comme une excroissance, son programme : « C'est en formant des Chrétiens que les maîtres espèrent former des hommes de caractère utiles à leur famille et à leur patrie. »<sup>12</sup>

### **Une méthode d'éducation catholique au XIX<sup>e</sup> siècle**

- .3 Après les tâtonnements du début du siècle<sup>13</sup>, la vénérable *Ratio studiorum* de 1599<sup>14</sup>, fondement de la pédagogie jésuite, redevient en 1850 la base du règlement des collèges et des pensionnats de la province de Lyon, ainsi que s'en félicite le père Maillard : « Nous allons du reste avec la *Ratio studiorum* autant qu'il est possible, ainsi pas de risque de s'égarer », écrit-il alors pour en réclamer des éditions à Rome. « Tous les préfets doivent avoir leur exemplaire. C'est le *vade mecum*. »<sup>15</sup> Sur la question de son adaptation, un Italien, le père Vasco, a proposé qu'aux trois classes, « élevée », « industrielle » et « ouvrière », composant la société correspondent trois enseignements, « suprême », « intermédiaire » et « primaire ». En novembre 1851, le père Pouget a fait part de ses observations à ce sujet au préposé général. Il propose d'extraire la substance de l'ancienne *Ratio* et de partir des principes des *Constitutions* tout en gardant la latitude dont bénéficiaient les pères de

l'Ancienne Compagnie. Tout en estimant fondée la question de « l'existence de maisons d'enseignement moyen comme il y aura un enseignement élevé », il s'oppose à toute démocratisation de l'enseignement jésuite au nom des « effets funestes pour les élèves de notre enseignement s'il était donné au tout venant » : ne pouvant occuper les « emplois élevés » auxquels ils auraient pu légitimement prétendre, les anciens élèves des jésuites « deviendront matière inflammable au souffle de la Révolution ». Il s'oppose aussi à l'ouverture de basses classes et à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture en refusant pour cela l'engagement de professeurs séculiers à qui il préfère des jésuites<sup>16</sup>. Au-delà de la lettre de la *Ratio*, la question de l'adaptation se pose en regard de la volonté des jésuites de Lyon d'émanciper leur enseignement des programmes de l'État<sup>17</sup>. L'enseignement surtout littéraire est couronné par la rhétorique et la philosophie qui forment l'homme de caractère<sup>18</sup>. Mathématiques et sciences sont renvoyées aux dernières années de la scolarité, voire après le baccalauréat. Dans les basses classes, les élèves parlent couramment latin, « langue immortelle de l'Église ». L'enseignement est « catholique », comme à l'externat Saint-Joseph :

La science de la religion, l'emportant sur toutes les autres sciences par son excellence et sa nécessité, aura le premier rang dans toutes les classes. [...] Fortifier la foi du jeune homme contre les objections de l'incrédulité, lui [fournit] des armes pour défendre et venger sa religion dans une société si profondément atteinte d'ignorance et de scepticisme.<sup>19</sup>

- .4 Déjà remarqué pour le nombre de ses anciens élèves ayant rejoint les zouaves pontificaux, l'enseignement jésuite se distingue par sa rapide participation au mouvement de la dévotion fréquente. Régis de

Chazournes, maître à Mongré puis à Lyon, sera aussi sollicité par ses anciens élèves les plus militants pour participer à la tentative de « l'Internationale noire » de restaurer un ordre politique européen selon des principes catholiques<sup>20</sup>.

### **Des jésuites enseignants ? Une pédagogie jésuite ?**

- 5 Enseignants, les jésuites ? Les familles réclament un enseignement davantage « scolaire ». Mués en enseignants, des jésuites rédigent des ouvrages de mathématiques, de sciences, de géographie ou d'histoire. Jusque-là proscrit au profit de séances académiques et de plaidoyers pour éviter la récurrence des critiques faites au théâtre de l'Ancienne Compagnie, leur théâtre reparaît, limité au cadre scolaire, à finalité strictement pédagogique. En vue d'offrir un cursus complet, des écoles préparatoires sont ouvertes sur le modèle de l'école Sainte-Geneviève à Paris. Un temps, Lyon a tergiversé. Ses pères ne créeront pas d'équivalent de l'ICAM, l'Institut catholique des arts et métiers de Lille, ou de l'École supérieure d'agriculture de Purpan. Un premier projet est resté sans suite en 1873 malgré l'accord du provincial et du préposé général. Ce n'est qu'en 1881 qu'une préparation au baccalauréat ès sciences et à l'école militaire de Saint-Cyr voit le jour au 6, rue d'Auvergne. Le père de Gigord qui la dirige utilise prudemment le titre d'abbé sur les prospectus<sup>21</sup>. Après réinstallation à l'externat Saint-Joseph en 1891, elle sera transférée deux ans plus tard rue de Sèze. Sauf les écoles gratuites d'apprentis du père Croizier pour compléter une instruction professionnelle<sup>22</sup>, la Compagnie réserve son enseignement à l'élite. Si une nouvelle pédagogie jésuite se dessine, c'est à cause de l'intervention massive de professeurs non jésuites dans

les collèges de la Compagnie. Préfet des études à Mongré, François-Xavier Passard rédige à leur intention *La pratique du Ratio studiorum*, où il consacre la place accrue du français, non plus relégué, en cette fin de siècle, au rang des « accessoires », mais désormais traité à l'égal des langues anciennes et enseigné selon la même méthode<sup>23</sup>.

## **De l'enseignement à l'éducation : des maîtres aux éducateurs**

### **Un apostolat scolaire bouleversé**

- .6 Une nouvelle période dans l'histoire de l'enseignement en France s'est amorcée avec l'installation de la République et de l'école républicaine à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Le combat des « deux France », républicaine et catholique, qu'illustre l'affrontement des deux enseignements, public et catholique, ouvre la fin de l'école congréganiste et les débuts véritables de « l'école libre »<sup>24</sup>.
- .7 Pour les jésuites, principalement visés par l'interdiction d'enseigner en 1880, puis la non-reconnaissance des congrégations religieuses, en 1904, advient le temps du bouleversement de leurs collèges. Pour les conserver, il a fallu diplomatiquement refuser l'offre du cardinal archevêque d'en faire des collèges ecclésiastiques. La consigne du père Fine, assistant très attaché à l'œuvre des collèges, est claire : dans l'attente du retour des pères lorsque les temps seront plus favorables, les jésuites doivent conserver la direction des établissements grâce au recrutement de laïcs<sup>25</sup>. Les bâtiments saisis, seuls Saint-Joseph et Mongré sont finalement remis à la disposition de la Compagnie par des sociétés civiles immobilières désormais maîtresses des lieux. Les pères négocieront avec elles des conditions de leur enseignement, avec le

risque d'un divorce lorsque les objectifs apostoliques de la Compagnie et des familles divergeront. La Trinité a échappé à la Compagnie ; rachetée par la Ville, elle deviendra mairie d'arrondissement. Une nouvelle rouvre en 1921. Les laïcs gagnent aussi en pouvoir comme enseignants. Ils ne partagent pas toujours l'esprit religieux des jésuites et il est nécessaire de leur consentir un salaire. Les méthodes d'éducation et d'enseignement souffrent maintenant discussion, les élèves, comme les éducateurs, ayant changé.

- 8 Parmi les conséquences de la Grande Guerre, des supérieurs jésuites relèvent une indiscipline diffuse à l'égard des aînés, d'autres déplorent un faible niveau d'études, notamment en latin, ce qui rend difficile l'assimilation de cours de philosophie et de théologie dans la langue de Cicéron. Les apprentis jésuites sont aussi réticents à l'égard des collèges. En réaction, tant dans les collèges qu'au scolasticat de Fourvière<sup>26</sup>, le préposé général Ledochowski demande en 1930, dans sa lettre à tous les supérieurs de l'assistance de France, de revoir la formation des scolastiques. Dans la réflexion qui suit, trois pères, Charmot, Jacquet et Castelnau, se distinguent autour du provincial, Christophe de Bonneville<sup>27</sup>. François Charmot, qui fait figure de spécialiste des questions d'éducation et de formation religieuse, propose en 1931 de suivre trois axes : psychologique, « faire comprendre, goûter, aimer l'œuvre des collèges » ; technique, « donner aux scolastiques la science digne d'un maître » ; pédagogique, « faire connaître les méthodes traditionnelles efficaces »<sup>28</sup>. On s'interroge sur la possibilité d'une démocratisation des collèges quand leur public traditionnel, issu majoritairement de la petite et moyenne bourgeoisie, subit de plein fouet les effets de la crise économique et sociale des années trente et que l'heure est à la croissance de l'Action

catholique spécialisée. Les collèges apparaissent comme trop fermés sur eux-mêmes. En janvier 1933, un conseil pédagogique de la province, dont seront membres les pères Charmot, Castelneau, recteur à Lyon, et Jacquet, recteur de Mongré, ne décidera pas, mais conseillera et inspectera les collèges. En vue d'unifier les programmes, chaque établissement doit fournir son plan d'études, la liste des livres et des textes utilisés, son calendrier annuel, les « éphémérides », un rapport sur l'organisation des examens trimestriels et un bilan de l'enseignement du catéchisme. En 1932, le père Charmot a proposé un « collegium » trimestriel à Yzeure avec des conférences et des échanges pour les professeurs laïcs que le père de Castelneau a la charge, en février 1933, de recruter pour tous les collèges de la province. Pour les scolastiques, des journées pédagogiques sont inaugurées, en 1932, à Mongré. Celle de 1933 donne lieu à une brochure de large diffusion<sup>29</sup>. Pour démocratiser les collèges, l'œuvre Saint-Louis de Gonzague, organisation fondée au lendemain de la Grande Guerre pour le secours aux familles affectées par celle-ci, attribue des bourses aux enfants de familles à faibles revenus. Cette effervescence n'est pas sans conséquences.

- 9 En 1935, alors qu'il rédige l'histoire de l'éducation et de l'enseignement jésuites dans la province de Lyon, André Ravier signe le texte d'une réflexion sur la *Ratio studiorum* à l'époque contemporaine<sup>30</sup>. Il reproche à ses proches devanciers de n'avoir pas repris la formule des premiers pères de la Compagnie : « Il faut avant tout s'efforcer de choisir ce qu'il y a de mieux parmi les choses existantes. »<sup>31</sup> Quand la *Ratio* du XVI<sup>e</sup> siècle était adaptée à son époque, la pédagogie jésuite du XIX<sup>e</sup> s'est seulement préoccupée d'ériger un solide collège catholique contre ses adversaires. En

prétendant former des hommes de caractère, en favorisant le primat de la formation de l'esprit sur le savoir encyclopédique, l'on a écarté les matières autres que littéraires sans permettre « l'adaptation sociale ». En ne préparant qu'au baccalauréat général, l'enseignement jésuite est resté trop généraliste et à destination des seuls « fils de famille » :

De plus en plus le Collège des Jésuites devenait le Collège d'une classe sociale très délimitée, et perdait ce cachet de vaste courant apostolique, de flot vainqueur, qui avait fait de lui, aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles l'un des instruments les plus efficaces de l'Action catholique.<sup>32</sup>

20 Optimiste, il fait réfléchir à « l'anglomanie », cette mode pédagogique en faveur de l'autonomie de l'élève, au « self-government », et aux nouvelles formes d'apprentissage d'une obéissance librement consentie, pour former l'homme présent à son époque. Deux ans plus tard, il répète ce diagnostic et propose les modalités d'un établissement spécifiquement jésuite :

En l'état actuel, un collège jésuite n'est pas conforme aux établissements des xvi<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles et rien ne le distingue d'un collège ecclésiastique ordinaire. Contrairement à ce qu'il était alors, c'est-à-dire inséré dans la vie de la cité, le collège jésuite est en marge de la vie de la cité. Quand ils ne se disputent pas à propos de leurs compétences respectives, les pères ne collaborent pas. Les maîtres jésuites se cantonnent à un enseignement sans aucune portée religieuse. Le catéchisme n'est pas vivant et se réduit à un enseignement avec compositions et prix. Les jeunes jésuites en régence, s'ils maîtrisent bien leur matière, n'ont pas de compétence strictement pédagogique. Pour réaliser un « collège jésuite idéal », il suffirait de deux préfets, des études et de discipline, et d'une équipe de quatre ou cinq pères professeurs, comptant [...] de demeurer en poste pendant une quinzaine

d'années. L'enseignement de la philosophie serait réservé à un jésuite. Chacun serait spécialisé dans un domaine : en éducation, en Action catholique, en pédagogie enfantine ou en orientation professionnelle. Ainsi, ils ne feraient pas du « spirituel pur », ce qui est une hérésie théologique et psychologique.<sup>33</sup>

21 Ce « collège jésuite idéal », installé rue Sainte-Hélène, serait un externat : il répondrait à « la tendance actuelle de compléter le collège par la famille » et il permettrait un rayonnement apostolique, des élèves et des pères, dans une ville où sont grandes les ressources en personnel laïc et où « la matière élève est très intéressante ». Ne souffrant pas de difficultés financières et offrant la possibilité d'une expérience pédagogique continue de la dixième à la philosophie, il pourrait être le « petit séminaire » de la Compagnie et servir d'école de formation pour de jeunes laïcs promis à l'enseignement.

22 Critiqué par certains pères, parmi lesquels Pedro Descoqs qui lui fait reproche de son inexpérience des collèges<sup>34</sup>, le père Ravier, mobilisé durant la « drôle de guerre », reviendra sur son projet « construit au pays d'utopie » :

un Sainte-Hélène « retapé » [...] capable de recevoir 700 externes, et 300 internes, dont le pensionnat serait dans la campagne immédiate de Lyon. Le juvénat et l'école apostolique seraient tout proches de Lyon, également ; et les juvénistes non licenciés (et même licenciés) pourraient être exercés (*experimentum !*) à la surveillance et au professorat, comme l'État forme ses agrégatifs. [Il y aurait aussi une maison] pour les élèves fatigués pour lesquels la montagne serait exigée.<sup>35</sup>

23 « Vous qui avez de l'expérience, du bon sens et de la ténacité, vous devez vous emparer de cette idée, la mettre au point et la faire aboutir ! » écrit-il au père

Charmot qu'il appelle « le grand chef de tous les jувénats »<sup>36</sup>.

### **Une nouvelle formation religieuse au collège : l'ACJF et le scoutisme**

24 L'Association catholique de la jeunesse française, l'ACJF, n'a pas immédiatement remis en question l'éducation religieuse au collège : destinée d'abord à la jeunesse sortie des établissements scolaires, c'est pour mieux la développer qu'on l'a fait entrer à l'école. C'est la difficile réception de l'enseignement social romain qui a poussé à l'extension de ses « Cercles d'études », sa méthode de formation, dans les collèges. *L'Enseignement chrétien* de l'Alliance des maisons d'éducation chrétienne a fait écho du débat. En 1913, le jésuite Derély a fait réponse au reproche de spécialiser le chrétien des collèges, alors que l'enseignement scolaire catholique a pour but de former des « chrétiens sans étiquette ». Il intervient aussi à propos des vocations sacerdotales ou religieuses<sup>37</sup>. En dépit des résistances, l'ACJF a été fondée à Bollengo, collège d'exil des jésuites de Lyon, à la suite d'une présentation par le père Drujon. Après guerre, l'ACJF investit largement les collèges. En 1920, le préposé général écrit :

Plusieurs s'étonnent avec raison que l'apport [des collèges] aux groupements de la Jeunesse catholique soit presque insignifiant. Il ne s'agit pas, sans doute, d'établir tout de suite et nécessairement dans chaque collège un groupe de l'association, mais on étudierait, par exemple, comment les congrégations mariales qui doivent toujours rester l'association la plus importante de nos collèges peuvent préparer plus efficacement les futurs membres de ces groupes, ou même on examinerait s'il est possible de constituer ces éléments préparatoires appelés Avant-gardes.<sup>38</sup>

25 Le scoutisme appelle plus de réserve. En 1926, le préposé Ledochowski s'en explique au provincial de Paris en lui demandant de répercuter l'information auprès des autres provinciaux :

Les Scouts : mon intention n'est pas de les condamner ni de désapprouver le zèle de ceux qui s'en occupent avec succès. L'œuvre d'ailleurs a les encouragements du Souverain Pontife. Ce n'est pas que tout soit merveille dans le scoutisme, mais tel qu'il a été corrigé, amélioré et surnaturalisé par les dirigeants catholiques, il peut faire beaucoup de bien. Il a même été jugé nécessaire par de bons juges pour empêcher la jeunesse d'aller aux scouts protestants ou neutres. Malgré cela, je n'approuverais pas l'introduction du scoutisme dans nos collèges. Je vous demande même de vous y opposer avec tout le tact et la prudence désirables, mais cependant avec fermeté. Il ne peut en être question pour les pensionnaires, ni pour les externes au collège. Mais ceux-ci peuvent lorsqu'ils sont libres s'occuper de scoutisme en dehors du collège comme des autres œuvres catholiques.<sup>39</sup>

26 À Mongré, le père Charmot a créé, dès 1921, un substitut de troupe scoute, les « Cadets de Mongré », dont la formule, qui vise la formation d'une nouvelle élite chrétienne, sera reprise par d'autres établissements jésuites et par le père Doncœur pour ses « Cadets »<sup>40</sup>. Interrogé par le provincial, François Charmot estime alors que le maintien en l'état de l'apostolat scolaire jésuite pose question, faute de pouvoir former une élite alors que de nouveaux mouvements de jeunesse se développent. Il faut selon lui ou bien élargir le recrutement des collèges avec le projet de créer une congrégation analogue à la Conférence Ampère en vue d'une élite réelle ; ou, sinon, renoncer aux collèges et aller résolument vers une formule semblable à la Conférence Ampère, c'est-

à-dire des groupes de jeunes des lycées d'État encadrés par des jésuites<sup>41</sup>.

### **Une nouvelle éducation jésuite ? la Conférence Ampère, la MEC et la MAJO**

- 27 Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, de nouvelles structures d'encadrement des jeunes sont apparues. Un premier Cercle des étudiants en médecine a ainsi été fondé en 1876 par le père Brésard. Un peu avant 1880, ont été aussi formées la Congrégation de Notre-Dame du Bon Conseil et la Conférence Joseph-de-Maistre. Depuis la guerre, le mouvement s'est accéléré avec l'installation de nouvelles œuvres près des facultés d'État. Il y a eu d'abord en 1919 un « Cercle des étudiants ACJF » sous la direction du père Roulet. Regardé avec méfiance, car l'organisation est encadrée au niveau national par les jésuites, ce groupe entre en concurrence avec la régionale Fédération des groupes d'études de Marius Gonin, plutôt laïque et sous l'autorité du diocèse.
- 28 Installée d'abord rue Montesquieu, dans l'ancien « Hôtel de la Chanson », la MEC, Maison des étudiants catholiques, a pu voir le jour grâce à maître Jean Chainé. Le père Édouard Margot, dit « Le Général », qui remplace le père Roulet en 1935 élargit l'ACJF en portant attention aux cadres du scoutisme. Les pères Albert Valensin, Alfred de Soras, Jean Rimaud, et Eugène Roche apportent aussi leur concours. François Varillon, ancien de l'externat Sainte-Marie et jeune étudiant en droit et lettres aux facultés catholiques venu à la MEC, a été encouragé à l'action par le père Roulet, qui lui a fait saisir l'incompatibilité entre l'Action française et l'ACJF. Ses échanges avec le père Prosper Monier sur la mystique ignatienne l'ont conduit à s'engager dans la Compagnie de Jésus<sup>42</sup>.
- 29 Associée à la MEC et fondée à partir d'elle, la jeune MAJO, Maison du jeune ouvrier, n'en sera séparée

qu'après la guerre. La Conférence Ampère a vu le jour en 1905 à la demande de l'archevêque de Lyon. Les supérieurs jésuites ont alors désigné le père Mayet pour un apostolat auprès des élèves de l'enseignement public, tout particulièrement ceux du lycée Ampère. Déjà forte de deux cents élèves en 1914, la Conférence accueillera ensuite des élèves du nouveau lycée du Parc. Aumônier en 1925, après deux années rue Sainte-Hélène comme préfet des études, Léon Chainé donne jusqu'en 1945 à la Conférence Ampère son esprit et sa méthode par l'organisation d'activités religieuses et culturelles, de camps d'été, et au travers des pages du périodique *Le trait d'union*<sup>43</sup>.

## **Des collèges jésuites au collège jésuite idéal**

### **Primat de l'éducation sur l'enseignement ?**

30 La guerre a influé sur les consciences catholiques. Après la naissance, fin 1941, des clandestins *Cahiers du Témoignage chrétien* de Pierre Chaillet, Henri de Lubac et François Varillon, les jeunes éducateurs jésuites ont penché pour la Résistance, dont l'esprit s'est insinué dans les *Cahiers de notre jeunesse*. La Conférence Ampère a été une pépinière de résistants. Le STO a posé la question de l'obéissance. Fin 1943, les plus hautes autorités de la Compagnie s'inquiètent de « quelques tendances actuelles » chez les jeunes religieux. Elles souhaitent contrer certaines idées, veiller de près à la formation des scolastiques, au gouvernement des jeunes et à la direction à donner aux collèges. En avril 1944, le provincial de Lyon Décisier conclut que la régence est une période difficile pour un scolastique, à cause de la charge de travail trop importante. Sans père spirituel, le jeune jésuite manque de formation pédagogique et religieuse. Dès

lors les collèges peuvent lui apparaître comme des « unités juxtaposées, isolées, sans esprit commun, sans élan unanime : une troupe de religieux corrects et fervents, sous des supérieurs timides ». En guise de réponse, le père de Boynes rappelle, en juin, la nécessaire discipline, la règle du latin et l'enseignement de la scolastique « sans fantaisies personnelles ».

- ;}1 Ceci ne suffit pourtant pas quand l'Église catholique s'enflamme pour la mission, lointaine ou, fait nouveau, intérieure. Bon nombre de jeunes jésuites souhaitent désormais se consacrer aux paroisses ouvrières. Sinon, ils cherchent à inventer, hors des collèges, de nouvelles formes d'apostolat.
- ;}2 Maurice Gounon, fidèle de la Conférence Ampère, veut ainsi prolonger son action au sein du patronage Saint-Pierre de Vaise. Faute d'avoir pu rejoindre la Société des prêtres du Prado, il a rencontré le père de Castelnau qui lui a répondu : « Votre projet n'est pas tout à fait le ministère ordinaire de la Compagnie. » Sans se décourager, Maurice Gounon devient novice jésuite en novembre 1939. Il diffusera *Témoignage chrétien* et protégera des enfants juifs. Après guerre, il encadre les camps de vacances des jeunes délinquants du centre de Sacuny près de Brignais, lorsqu'il fait part au provincial de Lyon de son désir de se consacrer désormais à « l'enfance moralement abandonnée »<sup>44</sup>. Soutenu par les pères Chamussy, Jean-Baptiste Costa de Beauregard et Pierre Lyonnet, il renouvelle sa demande en mars 1950 en expliquant que trois scolastiques, Yves Cheminan, Joseph et Michel Jaouen, ont effectué une démarche semblable auprès du provincial de Paris, et en s'appuyant sur la récente lettre du préposé général Janssens consacrée à l'apostolat social de la Compagnie. Un an plus tard, une « association des Amis de jeudi-dimanche » est

officiellement déclarée à Paris. Pour Maurice Gounon, les camps de jeunes ont le double intérêt d'aider des jeunes en difficulté et, sur le modèle de la « formation par contact » du jésuite Victor Dillard<sup>45</sup>, de sensibiliser, en l'associant à l'organisation et à l'encadrement, la jeunesse des collèges à la réalité des problèmes sociaux. En résidence à Paray-le-Monial, il sera désigné comme animateur de l'association déclarée à Lyon le 7 avril 1964<sup>46</sup>.

33 Née au cœur de la guerre, l'exigence renouvelée de la mission pose de nouveau la question du sens et de la place de l'école catholique dans la cité. Durant les vingt années qui précèdent le concile Vatican II, le statut de l'école catholique a considérablement changé avec la loi Debré de 1959. Désormais, ce ne sont plus l'école républicaine et l'école catholique qui s'affrontent, mais l'école libre privée participe à un service public national de l'éducation<sup>47</sup>.

34 Dans un article de mai 1945, Henri de Lubac, comme Pierre Faure dans son livre *L'école et la cité*<sup>48</sup>, pose les enjeux du nouveau débat. S'il faut faire usage de la liberté d'enseignement et réaffirmer que des écoles catholiques sont encore indispensables, il faut aussi tenir compte au travers de l'école du problème de la cohésion nationale. « Pour ne pas être infidèle à la mission évangélique et pour conserver un christianisme spirituellement vivant, nous ne pouvons nous désintéresser de l'immense majorité des enfants qui ne fréquentent pas l'école libre », écrit-il. L'Église ne saurait abandonner l'école publique à la laïcité, comme les seuls catholiques ne doivent pas avoir le monopole de la défense de l'école libre. Il ne faut pas s'en tenir à la seule défense de l'école. Un meilleur statut pour l'école libre doit être recherché. Le système actuel est insuffisant, car les subventions ressemblent

à des aumônes. Il faut aussi tenter d'étendre l'influence de l'enseignement religieux dans l'école publique<sup>49</sup>.

### **L'avenir des collèges jésuites entre renouveau pédagogique et mission**

35 Scolariser les enfants de milieux bourgeois, n'est-ce pas consentir un effort trop important, alors que des masses, notamment celles du monde ouvrier, sont désormais à évangéliser ? En 1946, l'on constate lors d'une réunion que les élèves manquent de sensibilité à l'Action catholique ou aux questions sociales. L'on remarque aussi que le collège, jadis vivier de vocations, se révèle maintenant déficient de ce point de vue. Comme causes, l'on identifie l'oubli du surnaturel, la déficience des pères spirituels, la séduction du laïc, « l'apostolat dans le milieu et par le milieu » et la trop longue durée des études dans la Compagnie<sup>50</sup>.

36 André Ravier, préfet des études de l'externat Saint-Joseph depuis 1941, participe à cette rencontre « entre les pères du collège, quelques pères d'œuvres et des professeurs du scolasticat de Fourvière » qui réunit, à l'initiative du père Simon Jacquet, les pères Chamussy, Bernard de Soras, Charles Jacquet, Chainé, Charignon, Fontoynt, de Lubac, Maraux, Margot, Ricard et Rondet. Invités, les pères Magand et Varillon se sont excusés. « Né du désir exprimé par plusieurs d'avoir sur la grave question des collèges, une pensée commune », le programme de travail de la rencontre est volontairement large :

Quelle place occupent nos collèges dans les différents apostolats de la Compagnie ? Qu'attend-elle de nos collèges ? Nos collèges actuels en France répondent-ils à cette attente ? L'objection du « ghetto »<sup>51</sup> est-elle fondée ? Dans quelle mesure sommes-nous enseignant de caste ? Est-ce nécessairement un mal ? Est-ce un mal nécessaire ? Quelle doit être notre

attitude en face du déclassement qui s'opère actuellement dans nos collèges, et du changement de clientèle amorcé déjà depuis quelque temps par suite des difficultés financières ? Croyez-vous que la suppression de l'enseignement libre serait un bien ou un mal pour l'Église en France ? Si l'enseignement libre est supprimé, quelles solutions peut-on envisager pour maintenir notre apostolat auprès de la jeunesse ? On reproche en ce moment à la Compagnie de ne pas défendre l'enseignement libre ; est-ce exact ? Qu'est-ce qui a pu le donner à penser ?

37 Les participants reconnaissent que l'enseignement est un des apostolats majeurs de la Compagnie, la question étant « de savoir si cette éducation par l'enseignement comporte nécessairement la forme du collège ». Les avis sont partagés et les pères ne s'accordent que sur deux points. Là où c'est possible, la vocation éducative de la Compagnie doit passer par des collèges. Et si ces collèges existent, ils doivent être de qualité intellectuelle et spirituelle. Il faut des professeurs de grande valeur et en nombre suffisant pour qu'aucun ne soit surchargé. Quelqu'un fait remarquer qu'à l'heure où « la France devient un pays païen » l'une des méthodes missionnaires les plus efficaces est la fondation de collèges. Or « la jeunesse de la Compagnie, à la prendre dans son ensemble en France, semble se désaffectionner des collèges. Pourquoi ? » Les participants conviennent qu'il y a l'impression d'un manque d'adaptation du collège à l'apostolat moderne. D'autres apostolats, « de nature plus strictement spirituelle et qui semblent avoir un meilleur rendement », sont plus séduisants, notamment parce qu'ils « atteignent des milieux jusqu'alors jamais atteints et tout à fait différents de celui où pendant des siècles la Compagnie a travaillé principalement ». Parmi les objections graves, approuvées par plusieurs participants, se trouve le fait

que « le collège apparaît actuellement comme un tout clos, qui est à son propre service et non pas au service de la Cité ». Cette impression est due à ce qu'aucun père de collège ne peut faire rayonner, « par la prédication, par la direction spirituelle », le collège sur une cité. Elle l'est aussi parce que les chaires importantes, « celles qui confèrent au Maître le prestige », ont été abandonnées à des laïcs. Que pourrait être « un collège véritable selon l'idéal de la Compagnie, si au lieu d'avoir plusieurs collèges médiocres nous en faisons un seul, mais excellent, en France ? » « Le cas de l'École des Roches et de son influence sur toute l'éducation du pays et sur toute la réflexion pédagogique contemporaine » en témoigne. À partir de ces réflexions, l'on conclut que les « collèges sont mieux placés dans les grandes villes où les contacts intellectuels et apostoliques sont faciles, où le rayonnement peut être plus grand » et « qu'il vaut mieux avoir peu de collèges mais excellents que beaucoup de collèges médiocres ».

38 Relativement à la place de l'enseignement libre, il est convenu :

[...] le grand devoir dont il faut nous souvenir, c'est que nous sommes chargés de tous les enfants et non pas seulement des quelques enfants qui peuvent venir dans nos écoles. Nous avons déjà raté le primaire parce que nous avons laissé en dehors de notre influence religieuse les enfants de l'école laïque. Il ne faudrait pas recommencer la même erreur avec le secondaire.

39 Quelle sera la forme des collèges de la Compagnie dans l'enseignement libre ? Peut-être « un ou deux collèges de grand style et selon les directives strictes de l'Institut ».

À côté, devront sans doute se multiplier des établissements comme la Conférence Ampère, mais

dont la valeur intellectuelle serait beaucoup plus poussée. C'est une vision religieuse du monde qu'il faudrait que les enfants trouvent dans ces établissements ; ce sont toutes leurs études profanes qui devraient être reprises dans des perspectives chrétiennes.

‡0 Et si l'enseignement libre devait cesser d'exister, « il faudra pousser beaucoup ceux de nos élèves qui auraient une vraie valeur intellectuelle vers les carrières de l'enseignement d'État. Le professeur de l'Université a un rôle magnifique de rayonnement intellectuel et spirituel ». Les pères demandent à leurs supérieurs de mettre dans les collèges des jésuites de valeur, en nombre suffisant, avec « des pères spirituels extrêmement ouverts et très psychologues, au courant des mouvements religieux de notre temps ». Les pères disent aussi leur souhait « que soit diminué le nombre des collèges pour récupérer du personnel et revaloriser les collèges restants ». Enfin, ils espèrent « que [leurs] œuvres de jeunes gens qui ne sont pas des collèges présentent un caractère intellectuel plus marqué, selon la tradition de la Compagnie ».

### **Un seul grand collège jésuite à Lyon ?**

‡1 En 1947, tandis qu'une exposition célèbre le soixante-quinzième anniversaire de l'externat Saint-Joseph, certains parents d'élèves regrettent de voir la Compagnie de Jésus renoncer à la direction du collège de La Trinité rue de Sèze. La réunion de janvier 1946 à Fourvière laissait entrevoir la décision d'abandonner la direction de La Trinité et de ne pas rouvrir le collège de Mongré malgré l'insistance des anciens élèves de la Société immobilière. L'externat Saint-Joseph restera le seul collège jésuite « de plein exercice » à Lyon. En 1965, seul établissement scolaire jésuite, le collège de la rue Sainte-Hélène ressemble trait pour trait, tout au

moins si l'on se fie à la description qu'en donne *Jésuites de l'assistance de France* en 1964<sup>52</sup>, au « collègue idéal » imaginé avant-guerre par le père Ravier. Il compte désormais neuf cent trente-cinq élèves échelonnés entre la douzième et les classes terminales. Dix-neuf pères ou scolastiques sont encore présents au milieu de quarante professeurs laïcs, hommes ou femmes, onze surveillants ou surveillantes. Il appartient à un réseau d'établissements animé grâce à l'action du Centre d'études pédagogiques dirigé par le père Jean Sainclair. Nouveauté, Sainte-Hélène s'inscrit désormais résolument dans l'organisation diocésaine de l'enseignement libre, acceptant par exemple ses critères de l'examen d'entrée en sixième. Moins que des critères sociaux, c'est la foi chrétienne qui détermine maintenant l'inscription des enfants : « On ne recrute que des garçons dont les familles sont profondément d'accord avec leurs éducateurs dès le départ, sur la formation chrétienne à dispenser. » À partir de cet accord entre familles et éducateurs, entretenu par de nombreux contacts et échanges, une pédagogie nouvelle a été mise en place. Elle doit être au service des exigences de l'enseignement et de l'originalité du message de la Compagnie, « dont toute l'action vise à former la vie spirituelle à travers les tâches humaines et profanes ». Ainsi, les classes du premier cycle fonctionnent selon des programmes de quinzaine, pour une prise en charge plus personnelle du travail. Un essai d'autodiscipline a été institué pour les élèves de terminale. Les élèves de sixième et cinquième sont aussi libérés le jeudi matin. Le collège doit faire la preuve, selon les nouvelles modalités de la pédagogie et dans le nouvel esprit missionnaire, de la valeur de l'éducation et de l'enseignement jésuites : fidélité à la tradition, collaboration des maîtres et parents, et esprit d'initiative laissé aux élèves.

12 En 1954, des jésuites spécialistes d'éducation et d'enseignement se sont réunis durant trois jours dans la métropole lyonnaise sous la présidence du père Ravier, provincial depuis la crise de Fourvière et la publication de l'encyclique *Humani generis*. La province jésuite de Lyon fait figure de laboratoire pour l'expérimentation pédagogique. Jacques Goussault, recteur du collège Franklin à Paris et directeur du Centre d'études pédagogiques, est présent. Aux ressortissants des pays d'Europe se sont joints des représentants venus du Brésil, du Canada, du Pérou et des États-Unis<sup>53</sup>. Au quotidien pourtant, les problèmes évoqués au cours des vingt ou trente dernières années n'en demeurent pas moins. Lors d'une réunion à Marseille, en avril 1955, les pères recteurs évoquent encore les différents aspects d'une « réflexion sur l'état actuel de nos collèges, les difficultés et solutions d'avenir » : les professeurs ne sont pas toujours compétents, le personnel jésuite est instable, il y a surcharge de travail, le recrutement des maîtres laïcs de valeur est difficile et le recrutement des élèves est limité à cause du prix élevé de la scolarité. Les collèges jésuites restent des collèges de riches et les internats sont encore plus chers. De l'avis des participants,

toutes ces difficultés créent à l'égard de nos collèges un sentiment d'inquiétude ou de doute. Ce sentiment est plus accusé chez les jeunes pères souvent préoccupés par d'autres apostolats urgents et qui ne voient plus dans le « collège » la disponibilité apostolique ignatienne à l'égard des tâches les plus urgentes. Beaucoup ont été éclairés par leurs ministères sur l'abandon spirituel grave des jeunes dans les cours complémentaires, l'enseignement technique et beaucoup de lycées. La disproportion des forces sacerdotales est alors si évidente que seule une orientation résolument missionnaire de nos collègues

peut regagner à ceux-ci la confiance de beaucoup de jeunes pères.<sup>54</sup>

## Conclusion

- 13 Mesurée à l'aune de leur importance dans le domaine scolaire, l'influence des jésuites a été importante à Lyon durant les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. D'abord attachée à l'éducation chrétienne, ce qui fonde sa mission, la Compagnie s'est constamment interrogée sur la place du collège dans son apostolat.
- 14 Après avoir réservé leurs établissements aux « fils de familles », les jésuites ont cherché à démocratiser leur recrutement sous l'influence de l'Action catholique et du renouveau de la mission intérieure. Avant la loi Debré de 1959, venue pour partie résoudre la question de l'école catholique dans la cité, et le concile de Vatican II, les questions internes à la Compagnie s'insèrent dans une longue évolution dont les quatre dernières décennies au xx<sup>e</sup> siècle ont été marquées par le passage des collèges jésuites avec des jésuites aux collèges jésuites sans jésuites. Tout en aboutissant à un collège dit « ignatien », c'est-à-dire sous la seule tutelle des jésuites, mais qui fonctionne selon des modalités pédagogiques inspirées de la spiritualité de saint Ignace, comme le centre Saint-Marc, cette évolution comporte aussi des illustrations variées de l'influence des pères de la Compagnie à Lyon. Entre autres, l'on citera le Centre d'orientation scolaire du père mariste Jacques Riberolles, ou le rôle des pères Faure et Feder dans la création d'un collège « différent » à Saint-Louis de La Guillotière<sup>55</sup>. Et si l'on a pu dire au sujet de l'évolution des quatre provinces jésuites de France à l'époque contemporaine que celle de Champagne travaillait, celle de Toulouse priait tandis que celle de Paris écrivait, l'on peut conclure, au regard des questions de pédagogie et d'un passage de

l'enseignement à l'éducation, que celle de Lyon a le plus innové.

## Notes

1. . J. W. O'Malley, *Les premiers jésuites, 1540-1565*, Paris, Desclée de Brouwer (Christus), 1999.
2. X. de Montclos éd., *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine, Lyon - Le Lyonnais - Le Beaujolais*, Paris, Beauchesne, 1994.
3. P. Rocher, « Les Jésuites au XIX<sup>e</sup> siècle : un ordre de religieux enseignants ? », *Cahiers d'histoire, Revue d'histoire critique*, numéro spécial, *Enseignants et société*, n° 71, 1998, p. 69-87.
4. R. Grevet, *L'avènement de l'école contemporaine en France (1789-1835)*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2001.
5. M. Gontard, *L'enseignement secondaire en France, de la fin de l'Ancien Régime à la loi Falloux (1750-1850)*, Aix-en-Provence, Édisud, 1984 ; F. Mayeur, « L'enseignement secondaire », *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France, L. -H. Parias éd., t. III, De la Révolution à l'école républicaine, 1789-1930*, Paris, Nouvelle librairie de France, 1981, p. 453-511.
6. Archives romaines de la Compagnie de Jésus (ARSJ), *Assistentia Galliaë, Provincia Lugdunensis* 3, I, 11.
7. ARSJ, *Lugd.* 3, II, 11.
8. Archives françaises de la Compagnie de Jésus (AFSJ), collection Prat, vol. XXIX, « collèges, enseignement », 2, 517, « note sur les pensionnats contraires à l'esprit de la Compagnie », 309, « défauts remarquables dans les pensionnats de la S. J., avant 1835 ».
9. ARSJ, *Lugd.* 3, II, 20, Toulouse, 20 juillet 1850.
10. *Ibid.*
11. AFSJ, coll. Prat, 119, prospectus.
12. AFSJ, coll. Prat, 124, prospectus.
13. P. Rocher, « Les Jésuites au XIX<sup>e</sup> siècle... ».
14. Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, il est d'usage d'écrire « le » *Ratio studiorum* (en latin « la » méthode d'enseignement).
15. ARSJ, *Lugd.* 3, II, 27, lettre du 20 septembre 1850.
16. ARSJ, *Lugd.* 3, II, 47, lettre du 5 novembre 1851.

17. P. Rocher, « Les Jésuites au XIX<sup>e</sup> siècle... ».
18. AFSJ, coll. Prat, 119, prospectus.
19. *Ibid.*
20. E. Lamberts, *L'Internationale noire (1870-1878), Le Saint-Siège et le catholicisme militant en Europe*, Louvain, Leuven University Press (Kadoc Studies 29), 2002.
21. AFSJ, coll. Prat, 116, prospectus.
22. Ces classes ont compté quatre cents élèves en 1872.
23. *La pratique du Ratio studiorum pour les collèges*, nouvelle édition, Poussielgue, 1896, XIV-240 pages.
24. A. Lanfrey, *Sécularisation. Séparation et guerre scolaire. Les catholiques français et l'école, 1902-1914* (1990), Paris, Cerf, 2003 ; C. Sorrel, *La République contre les congrégations : histoire d'une passion française, 1899-1904*, Paris, Cerf, 2003.
25. ARSJ, préposé général au provincial Bouillon, 10 juillet 1902.
26. É. Fouilloux, *Une Église en quête de liberté : la pensée catholique française entre modernisme et Vatican II, 1914-1962*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998 ; P. Rocher, « Un dictionnaire de pédagogie catholique pour le XX<sup>e</sup> siècle ? Histoire d'un projet franco-belge », *Revue d'histoire ecclésiastique*, vol. XCVI, n<sup>os</sup> 3-4, 2001, p. 391-425.
27. P. Rocher, « Un dictionnaire de pédagogie... ».
28. AFSJ, fonds collèges, U-Lyon 32.
29. J. Bonnet-Eymard, S. J., *Journées pédagogiques à Mongré*, Lyon, Imprimerie L. Bascou, 1934, 49 pages.
30. A. Ravier, *Le mouvement pédagogique dans la Province de Lyon*, dans *Lettres de Fourvière*, 1936, p. 499-588 ; G. Avanzini et al. éd., *Dictionnaire historique de l'éducation chrétienne d'expression française*, Paris, éditions Don Bosco, 2001.
31. « Directive de la Compagnie pour les collèges », 1586, citée par Ravier.
32. *Ibid.*, p. 549.
33. AFSJ, fonds Ravier, 11/4-1, « Un collège spécifiquement jésuite est-il encore possible à l'heure actuelle ? »
34. AFSJ, fonds Ravier, Ravier à Charmot, s. d. (1939 ?) : « Avez-vous vu comment Pedro, dans ses attaques, a su me jeter à la figure mon manque d'expérience des collèges ? »

35. *Ibid.*,
36. *Ibid.*, 13 octobre 1939.
37. AFSJ, fonds collèges, U-Lyon 32.
38. ARSJ, préposé général à É. Thibaut, visiteur, 20 mai 1920.
39. ARSJ, préposé général à F. Mollat, 23 février 1926.
40. D. Avon, *Paul Doncœur, S. J. (1880-1961) : splendeur humaine et grandeur française par un christianisme intégral ?*, thèse de doctorat d'histoire, Université de Montpellier 3, 1999, 808 pages.
41. P. Rocher, « François Charmot, pédagogue de "l'élite" chrétienne », *Pédagogie chrétienne, pédagogues chrétiens*, G. Avanzini éd., Paris, éditions Don Bosco, 1996, p. 355-366.
42. F. Varillon, *Beauté du monde et souffrance des hommes*, Paris, Le Centurion, 1980, p. 24 à 29.
43. X. de Montclos éd., *Dictionnaire du monde religieux...*
44. AFSJ, fonds Gounon.
45. Avanzini *et al.* éd., *Dictionnaire historique...*
46. Archives des AJD.
47. É. Fouilloux, « Traditions et expériences françaises », *Histoire du christianisme*, t. XII, Paris, Fayard-Desclée, 1990.
48. H. de Lubac, « D'une attitude devant le problème scolaire », *Études*, mai 1945 ; P. Faure, *L'école et la cité*, Paris, SPES, 1945.
49. AFSJ, fonds collèges, U-Lyon 32.
50. *Ibid.*
51. Le mot « ghetto » est repris à Henri-Irénée Marrou qui l'utilise pour décrire la situation de l'enseignement libre.
52. « Le collège et la ville ou comment peut-on n'être pas lyonnais ? », *Jésuites de l'Assistance de France*, 4<sup>e</sup> trimestre, p. 64.
53. AFSJ, fonds Ravier.
54. *Ibid.*
55. R. Brun, « À la source des fondateurs », *La Croix*, vendredi 22 février 2002, p. 20.

## Auteur

*Philippe Rocher*

**Doctorant à l'Université de  
Lyon 2**

© ENS Éditions, 2005

Conditions d'utilisation : <http://www.openedition.org/6540>